

cette question. Peut-être qu'alors le Gouvernement jugera-t-il à propos de prendre plus tard la question en considération.

Les autres questions mentionnées dans le discours du trône seront discutées plus tard dans la session. Je ne me propose donc pas de faire perdre le temps de la Chambre à les discuter à présent. L'attitude que j'ai prise au sujet des routes publiques est bien connue. J'ai hâte de voir s'améliorer les grandes routes du pays; mais s'il y a un moyen constitutionnel d'amener cette amélioration, il y a aussi un autre moyen qui n'est pas constitutionnel. La proposition qu'a faite le Gouvernement, à la dernière session, était mauvaise. Pas un homme qui a, comme moi, durant plusieurs années, visité les régions rurales de l'Ouest et a constaté jusqu'à quel point les cultivateurs ont besoin de bons chemins, ne pourrait s'opposer à l'octroi d'un crédit destiné à aider aux cultivateurs en leur donnant des moyens de transporter leurs récoltes aux marchés et en aidant ainsi à développer le pays; mais il y a certaines manières de faire ces choses-là, et si le Gouvernement se propose de soumettre une mesure conforme à la constitution, je crois qu'il agirait d'une manière admirable. Je ne crois pas que les fonds devraient être employés de manière à violer la constitution du pays.

L'honorable M. Roche propose que le débat soit ajourné à demain.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures.

SENAT.

Séance du jeudi, 28 novembre 1912.

Présidence de l'honorable Philippe Landry.

La séance s'ouvre à trois heures p.m.

Prière et affaires courantes.

L'ADRESSE EN REPOSE AU DISCOURS DU TRÔNE—CONTINUATION DU DÉBAT.

L'ordre du jour est la reprise du débat ajourné sur le discours du trône prononcé par Son Altesse Royale à l'ouverture de la deuxième session du douzième Parlement,

et sur la motion de l'honorable M. Daniel, secondée par l'honorable M. Pope, demandant qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale, le Gouverneur général, en réponse à ce discours.

L'honorable M. ROCHE: Les raisons qui m'engagent à prolonger le présent débat, c'est que le discours du trône qui est maintenant soumis à notre examen, a été prononcé par Son Altesse Royale, elle-même, au nom de notre souverain; que ce discours a été évidemment l'objet de l'attention spéciale du cabinet en le préparant, et qu'il a été commenté ici par des honorables sénateurs avec une habileté qui leur fait honneur, ainsi qu'au Sénat, et aussi par l'honorable ministre dirigeant, dans le Sénat, qui a cru devoir faire ressortir davantage les divers sujets commentés par les éloquentes proposeurs de l'adresse. Il me semble, en jetant les yeux sur ce discours, que c'est une composition retouchée et condensée, et qu'elle a dû être d'abord beaucoup plus longue; on a dû en retrancher quelques parties afin d'éviter toute nouvelle allusion à certaines exigences, à certains faits qui se sont produits et qui provoqueraient probablement une mention plus formelle que celle donnée, aujourd'hui, par le discours de Son Altesse. Je ne puis dire exactement jusqu'à quel point chacun des membres du cabinet a insisté pour réduire ainsi l'étendue du discours du trône, ni personne ne m'a fait connaître les passages que le ministre dirigeant dans le Sénat aurait supprimés; mais, il est évident pour tous ceux qui savent comment tout discours du trône est préparé, que la rédaction de celui que nous examinons maintenant indique qu'il a dû être primitivement beaucoup plus long qu'il ne l'est à présent.

Je joins mes félicitations à celles déjà exprimées pour le voyage d'inspection qu'a fait Son Altesse Royale, le duc de Connaught. Il avait quelques loisirs à utiliser et il a eu l'heureuse idée de visiter, durant ces loisirs, les diverses parties du pays. Les gouverneurs coloniaux n'ont pas eu ordinairement l'avantage de se mettre aussi promptement en contact intime avec leurs administrés. Ils ont été fréquemment circonvenus par une coterie de courtisans qui les accaparaient et finissaient par leur im-